



La Haute Autorité de Santé publie ce jour une recommandation de bonne pratique sur le transfert en urgence entre les établissements de santé des femmes enceintes ayant eu une complication pendant leur grossesse. Elle vise à optimiser la prise en charge des femmes enceintes et prolonge les travaux de 2007 sur le suivi et l'orientation des femmes enceintes en fonction des situations à risque identifiées.

Saisie par la Direction générale de l'offre de soins, la Haute Autorité de Santé a élaboré une recommandation sur les complications nécessitant un transfert urgent au cours de la grossesse ou de l'accouchement. Elle a pour objectifs :

- D'optimiser le transfert des femmes enceintes dans l'urgence vers et entre les établissements des réseaux périnataux avec un objectif de sécurité et d'humanisation ;
- De favoriser la coordination entre les professionnels des réseaux périnataux : obstétriciens, urgentistes, anesthésistes, pédiatres, sages-femmes, etc. ;

## Indications de transfert des femmes enceintes ayant une complication au cours de la grossesse

Écrit par HAS

Mardi, 12 Février 2013 12:52 - Mis à jour Mardi, 12 Février 2013 18:16

---

- De mettre en place des outils permettant d'évaluer les différents aspects de la qualité des transferts des femmes enceintes au sein d'un réseau périnatal.

Consultez les documents en [cliquant ici](#)